

Nombre de conseillers
En exercice : 12

Présents : 11

Procuration : 0

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février

Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.

Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine

Date de convocation : 14 février 2025

Réf : 25/023

Objet REHABILITATION DES
LOCAUX DE LA MAIRIE/
DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU CDAS 2025

Présents : M. DENNE Jean - Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent -M. GAILLARD Guy -- Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André - MICHAUD Carole -- MICHAUD Sonia

Procuration : néant

Absents ou excusés : MCQUADE Alisha

Monsieur André ROSSET rappelle que le projet de création d'une nouvelle mairie a été annulé faute de temps et qu'il devient donc primordial de réhabiliter les locaux de la mairie actuelle afin d'offrir au personnel un espace de travail agréable.

Dans le prolongement des travaux exécutés en 2023 pour réhabiliter le rez-de-chaussée avec la création du bureau destiné au dispositif de recueil, et à la suite de l'arrivée de nouveaux agents, il convient de réhabiliter la salle de pose actuelle en bureau et crée une nouvelle salle de pose au 2^{ème} étage.

Monsieur ROSSET présente le coût prévisionnel de l'opération :

Travaux	46 186,00€
TOTAL HT	46 186,00€
TVA 20 %	9 237.20 €
TOTAL TTC	55 423.20€

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

CDAS 2024 50 %	23 093.00€
Autofinancement communal 50 %	23 093.00€
TOTAL	46 186.00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide financière du Département de la Haute Savoie au titre du CDAS enveloppe 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme prévisionnel de travaux tel que présenté,
- **SOLLICITE** auprès de du conseil départemental une aide de 50 % au titre du CDAS 2025.
- **CHARGE** Monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

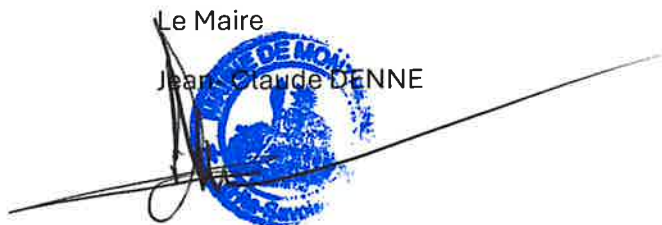
La secrétaire de séance,

SIBIL Christine



Le Maire

Jean Claude DENNE



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 074-217401884-20250219-D25023-DE

